



chronologie des heritiers aposteriorie d evenement

Par **cajou**, le **09/11/2010** à **16:38**

bonjour mon pere remarie en 1971 72 son epouse ayant une fille d avant avec un inconu je suis le troisieme et dernier de ses enfants issus de son premier mariage sa deuxieme epouse depuis peu decedee mon pere tres age perdant pour une bonne part ses facultes mentales et son autonomie nous l avons place en maison de retraite et sous curatelle recente marie sous le regime de la communaute et heritier lui meme de la propriete de ses parents sur laquelle il vivait j aimerais savoir 1er si du fait du dece survenu de sa deuxieme epouse notre mere divorcee de lui mais aussi marie sous le meme regime pourrait nous donner a penser qu il faudrait reconsiderer la notion de la repartition de l heritage lorsque mon pere sera decede a son tour notre mere aurait elle droit a des ou une part la fille n etant pas nee du deuxieme mariage tutrice de sa mere decedee peut elle pretendre reuperer tout ou partie de la part qui peut etre reviendrait a sa mere de son vivant 2em mon pere ne deviendrait il pas a son tour possesseur de la part de sa derniere epouse la fille de cette derniere n ayant pas ete adoptee par mon pere coment le futur heritage vat il se repartir les produits de la vente en cours d une partie du patrimoine servant a payer la maison de retraite nous trois enfants legitimes coment faire valoir nos droits sans etre lèses coment proceder si apres le dece de mon pere nous voulions que les proprietes lui revenant de droit restent dans notre famille sachant que nos finances modestes ne nous autorisent pas d efforts pour des frais eventuels merci

Par **Domil**, le **09/11/2010** à **16:40**

Vous pouvez le refaire lisiblement, avec des points, des virgules, des paragraphes ?